

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation: 29/06/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 10

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Patrick EVEILLARD par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Antoine GENCE par Maryline MONTEILLET, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_38 - Objet : Mise en location des tables et bancs pour les associations de la commune et administrés de la commune.

La mairie a été très fortement sollicitée par les associations mais également les administrés de la commune pour emprunter les tables se trouvant dans la halle d'animation et dans la salle polyvalente du Bourg. Cependant ces tables sont destinées pour une utilisation intérieure uniquement.

De ce fait, pour continuer à accompagner les initiatives des associations communales, la commune a fait l'acquisition de 10 tables et 20 bancs, à usage extérieurs, pour un montant de 3 815,52 euros TTC.

Ces tables et bancs pour l'extérieur seront mis à disposition gratuitement aux associations de la commune organisant une manifestation sur la commune.

La mairie donne aussi la possibilité aux administrés d'emprunter les tables selon les tarifs ci-dessous.

PRET DE MATERIEL	TARIFS*	CAUTION
Table	3,00 €	50,00 € (unité)
Banc	1,50 €	10,00 € (unité)

* Location à la journée

Le formulaire de mise à disposition est disponible en ligne sur le site internet de la commune <https://lacapelle-viescamp.fr/fr/> et à renvoyer à la mairie par mail à mairie.lacapelle.viescamp@orange.fr

Le transport du matériel reste à la charge du demandeur.

Si le demandeur loue les 10 tables et les 10 bancs, la commune met à disposition une remorque que le loueur devra assurer et immatriculer en y apposant la plaque d'immatriculation du véhicule tractant.

Veuillez prévoir deux personnes pour porter le matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de location exposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 05 juillet 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET



RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 015-211500889-20230706-DE_2023_38-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 06/07/2023
et publié ou notifié le 07/07/2023